



CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2016 Procès verbal

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que cette réunion a pour objet principal la validation du projet de zonage d'assainissement et l'arrêt du projet de PLU. Il remercie les services municipaux pour le travail réalisé, la forte implication des élus dans l'élaboration des documents et l'efficacité de Monsieur Ange Sartori et ses collaborateurs du cabinet TERRITOIRES qui ont permis d'aboutir aux documents présentés ce soir.

Le Maire présente dans un premier temps le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales qui est approuvé à l'unanimité.

Il présente ensuite les éléments liés au projet de PLU. Dans un premier temps, il rappelle les objectifs de la révision du PLU, fixés par la délibération de prescription. Il rappelle également les modalités qui avaient été mises en place pour assurer une concertation et indique qu'elles ont été respectées.

Il lève la séance pour permettre à Monsieur Ange Sartori, Urbaniste conseil, de présenter le bilan de la concertation et le projet de PLU.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal est amené à s'exprimer. Michaël Donzel expose que des réunions sont menées par les jeunes agriculteurs pour une réflexion sur l'avenir de l'agriculture afin d'être présentée aux élus, mais cette étude est longue et compliquée et pas encore achevée. Le Maire regrette que cette réflexion soit menée sans y associer la commune.

Le Maire rappelle la problématique des lits chauds, évalués à 8 000 sur un parc de 25 000 lits existants sur la station, que le projet de PLU permet le développement de nouveaux lits chauds mais qu'il faut également qu'une vaste rénovation du parc soit engagée par les acteurs privés. Il évoque ensuite la mise en valeur de l'habitat traditionnel par la réalisation de toiture en tavaillons avec la suppression de la subvention communale en précisant que les finances communales ne permettent plus d'assurer cette aide tout en rappelant que le surcoût lié à l'utilisation de ce matériau n'est que de 5 à 10 %, par rapport à d'autres matériaux. Il indique également que le PLU ne peut pas régler à lui seul les problématiques de circulation et de stationnement mais qu'une vigilance est maintenue concernant les règles de stationnement. Il précise également que si tous les garages transformés en locaux commerciaux pouvaient retrouver leur destination première, cela permettrait de résoudre certaines problématiques de stationnement que la commune doit assumer seule. Enfin il détaille le projet sensible mais important pour l'avenir et le développement touristique de la commune du Golf des Confins.

Est abordée également, par Florence GOY, la problématique des annexes. Monsieur le Maire explique que le projet de PLU prévoit que les annexes type garage soient réalisées non accolées aux bâtiments traditionnels, pour des raisons de préservation de l'architecture et du patrimoine.

Après une reprise de séance et au vue du bilan général de la concertation des documents du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables de la commune, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;
il est procédé aux votes qui donnent les résultats suivants :
Bilan de la concertation : validé à 15 voix pour et 1 vote blanc ;
Projet de PLU : arrêté à 14 voix pour, 1 voix contre et 1 vote blanc ;
Le maire est autorisé à exécuter la délibération à 15 voix pour et 1 vote blanc.

Le projet de PLU sera transmis aux différentes personnes publiques associées pour consultation et avis et sera ensuite mis à l'enquête publique probablement en novembre prochain. Les documents liés à cette délibération seront consultables en mairie à partir de début juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30 après un tour de table.

